



Sommaire

- ★ **Edito** (p.1)
- ★ **Voix du client : quand le client est roi, les salarié-es trinquent** (p.2)
- ★ **Sécabilité et consorts** (p.3)
- ★ **Des fleurs pour enterrer nos dimanches** (p.4)
- ★ **Veiller sur mes parents, ou sur leurs profits ?** (p.4)

Edito

“Les défaites au tribunal c’est comme les emmerdes, ça vole en escadrille.” On ne sait si nos dirigeants sont adeptes des dialogues d’Audiard, mais cette paraphrase leur va comme un gant. Sur le front de la répression antisyndicale, La Poste s’est vue infliger trois défaites cinglantes devant les tribunaux. Yann Lemerrer (92), 1er fonctionnaire révoqué pour faits syndicaux depuis 1953, est réintégré. Le licenciement de Benoît Rompante (33) a été annulé et ce dernier a également été réintégré. La sanction d’exclusion de 2 ans contre Olivier Rosay (75) a elle aussi été annulée. Sur le front des réorganisations et des conditions de travail, deux décisions récentes sont autant de camouflets pour La Poste. Le 29 juin, la Cour d’Appel de Versailles intimait la DSCC 92 de suspendre la mise en place de Factéo, puisque cette dernière refuse de fournir le minimum d’éléments, notamment en ce qui concerne la charge de travail induite. Le 30 juin, le Tribunal de Grande Instance de Marseille déboutait la DSCC 13 de ses contestations d’expertises votées par deux CHSCT marseillais. Autant se le dire, pas question de boudier notre plaisir. Il est assez réconfortant de voir ces directions qui se croient tout permis se prendre claques sur claques. Mais nous ne sommes pas naïfs au point de croire que ces victoires judiciaires suffiront à enrayer la machine infernale des restructurations. Celles-ci sont pour nous un encouragement à l’action collective, à la mobilisation. A nous toutes et tous d’enfoncer le clou, pour enfin rabattre leur caquet à ceux qui bousillent notre travail et nos vies.

Voix du client : quand le client est roi, les salarié-es trinquent

A la page 20 de l'accord national signé par La Poste, FO, la CFDT, CGC et CFTC, on tombe sur un chapitre intitulé " les métiers des factrices/facteurs et de leurs encadrantes/encadrants, acteurs et bénéficiaires de la transformation ".

Le dogme de la "satisfaction client"

Par transformation il faut entendre ubérisation et soumission au dogme de la « satisfaction client ». Ce principe suppose que le « client » aurait une pensée unique et que La Poste devrait s'y adapter. Particulièrement pour les objets tracés (colis, recommandés, PPI, chrono, prestations), le « client » exigerait d'être livré ou servi au lieu et heure choisie, du matin au soir, 7 jours sur 7.

Conséquence : pour délivrer ces produits à valeur ajoutée, nous devrions donc être en tournée de plus en plus tard dans la journée, d'où la généralisation de la pause méridienne, des tournées sacoche (0 % de tri, 100 % distri) et de la livraison tardive contenues dans l'accord qui accompagne cette stratégie.

Mais là où le bas (re)blesse, c'est que La Poste entre dans le monde de la digitalisation, là où le/la travailleur-euse est prisonnier de l'étau de deux subordinations : celle de la hiérarchie qui commande, et celle du client qui juge !

Transformer les usager-es en flics

En effet les clients (à qui ont vend des prestations, par opposition aux usagers vis-à-vis desquels on rend un service) pourront évaluer notre travail ! Un recommandé avisé, un colis en retard, le journal de la veille distribué le lendemain à cause du tournée à découvert, un IP qui dépasse de la boîte aux lettres ! Boum, le client contacte, réclame, met une mauvaise note et tout fini sur votre factéo ! Elle va être belle la " relation client "... Bien sûr, les managers sans scrupules s'en laveront les mains. C'est pas moi qui dit que t'es un mauvais agent, c'est le client ! Cette pression déguisée qui met en concurrence les travailleuses, qui oblige à « l'excellence et à la performance », sert en fait les désidératas des vrais donneurs d'ordre, à savoir les multinationales du e-commerce (Amazon, Alibaba...), qui obligent nos dirigeants complices à se plier à leurs standards. Alors, c'est qui le boss ?

Disponibilité et flexibilité

Les postier-ères devraient être disponibles à toutes heures, flexibles et pas chers. D'où livraison + (Predict), d'où la livraison du soir (jusqu'à parfois 22h), d'où la soustraitance et les précaires, d'où les colis le dimanche, d'où le nouveau service « adhésion facteurs », où le

facteur doit démarcher le client afin qu'il ouvre un compte personnalisé et vendable. Pour mieux se tirer une balle dans le pied. Cette politique libérale qui met en avant l'offre (vendre des services inventés et suggérés) avant la demande (la population ne s'est jamais exprimée) jette les facteurs-trices et agents courrier dans le grand bain de la loi de la jungle commerciale. Du taxi au restaurant, de la location de vacances à la livraison des colis ou recommandés, tout est susceptible d'être noté, apprécié, évalué, estimé, ressenti et finalement jugeable en seul clic...

Facteurs-trices, pas vendeurs-euses !

« Il est rappelé que les facteurs-rices ne constituent pas un réseau de vente » vous diront les signataires de l'accord. Tiens, tiens... Alors pourquoi dans les briefs, on nous donne des objectifs, on nous pousse à vendre, à gagner des challenges, on félicite celui ou celle qui a rapporté du chiffre d'affaire ? C'est pas obligé de vendre hein, c'est contraint...

SUD s'oppose au dogme de la "relation client", véritable entreprise de démolition du service public et machine à faire augmenter notre productivité. Notre métier, nos conditions de travail, notre santé ne sont pas à vendre !

Sécabilité et consorts

Les signataires de l'accord national Distri (La Poste, FO, CFDT, CFTC, CGC) nous l'ont promis: La sécabilité sera limitée à 30 jours par an et par agent! Ils auraient entendu le ras le bol des collègues!

“Cadrer” la sécabilité, ou l'enterrer ?

L'article 2.4 «*Cadrer la sécabilité*» en rappelle les grands principes: «*la sécabilité est confirmée*» ! Circulez, y'a rien à négocier... Plus loin, on peut lire «*la sécabilité inopinée ne dépassera pas 2 jours de travail consécutifs*».

Et ces gens là de considérer comme un acquis la confirmation de la flexibilité dans les organisations du travail incarnée par la sécabilité, alors qu'il existe des endroits sur le territoire où elle ne dépasse que rarement les 20 jours par an, voire où elle n'existe pas du tout. Et ces mêmes personnes d'avaliser le concept d'inopinée 2 jours à suivre. C'est positif ça ?

SUD n'entérinera jamais la sécabilité qui permet à La Poste de ne pas remplacer(et donc d'embaucher) les agents absents, ou de compenser les périodes qu'elle juge d'elle-même faibles, oubliant de nous renforcer lorsque la période est tout sauf faible. La sécabilité sert «*l'excellence*», à savoir la réduction des coûts, c'est-à-dire nous!

Ajuster, mais surtout à la baisse !

Et là où ça craint davantage, c'est à la page 11 de cet accord, où l'on trouve l'article 2.3 intitulé «*Dimensionner les organisations du travail proportionnellement à l'évolution*

des volumes». Tiens donc?...

«*La direction déploiera des organisations permettant l'ajustement à l'évolution des volumes. Dans le cas de constat d'augmentation structurelle (les pics d'activité ça compte pas !) de certains volumes, interviendront des ajustements en termes d'emploi (des précaires en renfort, les tournées supprimées ne revenant jamais...)*».

Mais surtout, accrochez-vous: «*dans le cas de constat d'une baisse de volumes*» (là c'est pas structurelle, c'est à la moindre baisse, genre les périodes de vacances où la plupart des entreprises voient une baisse de leur activité), La Poste propose 2 axes pour cultiver son magot.

Deux arnaques pour le même prix

La Durée Hebdomadaire du Travail (DHT) évolutive, entre deux réorganisations, sans modifier les tournées. Ça signifie que La Poste va accélérer sa volonté de supprimer des jours de repos quand elle le jugera! Vous avez un jour de repos par semaine (35/42h)? Paf, on vous le sucre une semaine sur deux! Vous avez 2 jours de repos toutes les 3 semaines (39h22)? Bim, vous n'avez

plus que 2 jours toutes les 4 semaines... Et ainsi de suite... Grâce à ce dispositif, La Poste réduit son besoin d'emplois!

Les tournées ajustables : La Poste supprime encore une tournée à vendre, en plus de la sécable, qui permet au fur et à mesure que les «volumes» seraient en baisse de «réattribuer» des points de distribution supplémentaires. Traduction: La Poste veut nous réattribuer tous les jours une mini partie sécable! Ce que l'on nous «limiterait» par la porte nous revient par la fenêtre!... SUD s'est opposé à cet accord aussi parce qu'il pérennise la sécabilité et accentue les formes de flexibilité qui détruisent des emplois et notre santé...

Refusons d'être les variables d'ajustement d'une stratégie au service du profit!

Revendiquons le remplacement systématique de tous les postes vacants par l'embauche en CDI des emplois précaires!



Ouest-Bretagne : des fleurs pour enterrer nos dimanche

Un directeur d'établissement zélé du "bout du monde" a voulu se faire place belle et imposer la livraison de fleurs, assurée par les factrices et les facteurs, le dimanche de la "fête des mères". De surcroît ce DE a cru bon d'agir par ordonnance (il est vrai que c'est maintenant la mode !), sans consultation de l'inspection du travail, ni des représentant-es du personnel... "En marche" pour la macronisation de la distribution ! Au delà du fait de nous transformer

en livreurs-euses de chez Interflora, la méthode a de quoi révolter. La Poste utilise un service, qui a priori ne répond à aucun besoin (on doute d'ailleurs que le directeur en question ait fait la moindre étude de marché), comme cheval de Troie pour la mise en place du travail du dimanche à la distri. Tellement simple pour ceux qui dictent où va l'argent, d'exploiter les plus fragiles, les plus précaires, les bas salaires qui sont la règle à l'exécution.

Suite à l'intervention de SUD PTT 56, La Poste a remballé vite fait son projet... et ravalé son pot pourri ! Le travail le dimanche c'est pas pour aujourd'hui et sûrement pas pour demain. SUD combattra sans relâche cette attaque contre nos droits fondamentaux, nos conditions de travail, notre vie privée et notre repos salvateur du dimanche dûment acquis après 6 rudes journées de distri !!!

Veiller sur mes parents, ou sur leurs profits ?



Personne n'aura échappé à la campagne de pub que La Poste nous inflige à la télé pour vendre son nouveau service. Une pub mensongère puisqu'on voit un facteur prendre gentiment le café avec une personne âgée. Ce qui est tout bonnement impossible en 6 minutes (le temps imparti pour la prestation). Ce cynisme est à l'image de l'esprit même de ce service. D'un côté, de

réorganisation en réorganisation, on augmente la productivité des factrices et des facteurs, les empêchant de fait de remplir leur rôle social. De l'autre on monétise ce rôle social, et on le réserve à celles et ceux qui en ont les moyens, sachant que les personnes les plus isolées sont souvent les plus pauvres. Cette campagne médiatique est d'ailleurs revenue comme un boomerang dans la figure de ses promoteurs. Les petits frères des Pauvres (association spécialisée dans l'accompagnement des personnes âgées isolées) ont en particulier dénoncé le fait que Veiller sur mes parents va notamment renforcer l'exclusion des femmes de plus de 80 ans, qui cumulent isolement et petits revenus. Mais il y a plus. Lors d'une audience

avec Philippe Wahl, PDG du groupe La Poste, SUD PTT avait soulevé le risque de fragilisation des réseaux associatifs qui exercent sur ce secteur depuis des années. On nous avait alors répondu qu'il n'y avait pas de risque de concurrence, et que tout cela se ferait en "synergie" avec les structures existantes. Or le Conseil départemental du Loiret a annoncé qu'il cessait de subventionner les associations, les CCAS, et y compris les hôpitaux qui interviennent sur ce terrain, en se servant de la mise en place de Veiller sur mes parents comme prétexte. Une vingtaine d'emplois et de postes sont donc sacrifiés. Non contente de marchandiser le lien social, La Poste aide les collectivités territoriales à se désengager d'une partie de leurs missions de service public. Vous avez dit "synergie" ?